

No. de résolution
ou annotation

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Province de Québec
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du conseil d'administration
Le 16 décembre 2020

À une séance ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à distance pour tous les membres, ce seizième jour du mois de décembre deux mille vingt, formant quorum sous la présidence de monsieur Denis Boudreault à 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Sophie Bourassa-Rheault
Francis Dostaler
Annie Dubois
Elisabeth Paquin
Kim St-Jacques
David Lafrance
Denis Boudreault
Julie Saulnier
Jean-Michel Hamelin
Myriam Beauchamp
Louis Brunelle
Luc Massicotte
Franco Tomas

Représentante des enseignants
Représentant du personnel d'encadrement
Représentante des directions d'établissement
Représentante des professionnels
Représentante du personnel de soutien
Représentant des parents – District 1
Représentant des parents – District 3
Représentante des parents – District 4
Représentant des parents – District 5
Représentante de la communauté
Représentant de la communauté
Représentant de la communauté
Représentant de la communauté

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Luc Galvani

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Ginette Masse
Laurent Cabana
Sophie Houle

Patricia Hinse

Martin Samson

Directrice générale adjointe
Directeur général adjoint
Directrice des Services éducatifs – Secteur jeunes
Directrice par intérim du Service des ressources financières
Directeur du Service des ressources humaines

ABSENCES MOTIVÉES

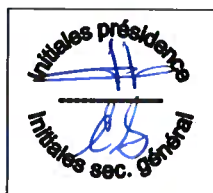
Rosemarie Boucher

Hugo-Pierre Bellemare
Pierre Soucy

Représentante du personnel d'encadrement - Observatrice
Représentant des parents – District 2
Représentant de la communauté

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.



No. de résolution
ou annotation

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Province de Québec

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du conseil d'administration

Le 16 décembre 2020

24-CA/20-12-16

Monsieur Denis Boudreault, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Retrait des points ci-après de l'agenda de consentement, pour les traiter au point 5 :
 - 4.1.1. « Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020 »;
 - 4.1.2. « Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020 »;
 - 4.2.1 Suivi des procès-verbaux du conseil d'administration;
- Retrait de l'ordre du jour du point 10.1. « Motion de félicitations à M. Luc Galvani et au comité du dossier CSAD »;
- Ajout du point 10.1. « Motion de félicitations à M. Luc Galvani ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucun membre du public.

25-CA/20-12-16

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR À INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT le siège de représentant des institutions d'enseignement au sein du conseil d'administration d'Innovation et Développement économique Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la rotation effectuée aux deux ans entre notre centre de services scolaire, le Cégep de Trois-Rivières et l'UQTR;

CONSIDÉRANT la fin du mandat de monsieur Louis Gendron, directeur général et représentant du Cégep de Trois-Rivières au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est au tour de notre centre de services scolaire d'y siéger;

CONSIDÉRANT l'information à ce sujet transmise par le directeur général, monsieur Luc Galvani, lors du conseil du 25 novembre 2020;



No. de résolution
ou annotation

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Province de Québec
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du conseil d'administration
Le 16 décembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,

de nommer monsieur Luc Galvani, directeur général, au siège de représentant des institutions d'enseignement du conseil d'administration d'Innovation et Développement économique Trois-Rivières à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

Comité de parents : le procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2020 a été déposé.

DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

26-CA/20-12-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE DUBOIS, ADMINISTRATRICE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020 et de l'adopter avec la modification suivante : retirer la phrase « Les projets déposés doivent être envoyés aux administrateurs » qui précède les « Considérants ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27-CA/20-12-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

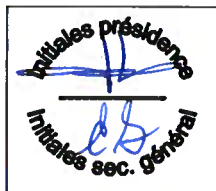
IL EST PROPOSÉ PAR JULIE SAULNIER, ADMINISTRATRICE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020 et de l'adopter en retirant monsieur Pierre Soucy des administrateurs présents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Galvani souhaite ajouter qu'aucun projet n'a été attribué dans le cadre des projets de persévérance Desjardins dans les écoles de la MRC Maskinongé puisque la Caisse Desjardins contribue déjà au projet Lab-école. La situation sera réévaluée l'an prochain par M. Bélanger, directeur général de la caisse Desjardins de Trois-Rivières.



No. de résolution
ou annotation

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Province de Québec

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du conseil d'administration

Le 16 décembre 2020

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Préparation de l'ordre du jour lors de la rencontre de coordination du 30 novembre.
- Le président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Trois-Lacs a pris contact avec M. Boudreault. Ce sera traité au point du huis clos.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ÉTATS DES DOSSIERS CLÉS

- Covid :
 - Éclosion à l'école secondaire des Pionniers. Tout est sous contrôle.
 - L'enseignement à distance débute demain pour nos établissements, jusqu'au 22 décembre et du 6 au 8 janvier 2021. Les élèves seront de retour à compter du 11 janvier.
 - La Table sur le décrochage scolaire créée par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a tenu sa première rencontre le 11 décembre 2020. Il y a environ 5 rencontres à prévoir d'ici la fin juin. Des discussions se sont tenues sur les pratiques probantes.
 - En formation professionnelle, un blitz d'examens est en cours afin de sanctionner les élèves.
 - Nous aurons 9 points de services de garde d'urgence. La situation est donc similaire à celle du printemps dernier. Les inscriptions se font via le site Web du gouvernement.
- Dans le dossier pyrrhotite, il y a eu des discussions avec monsieur Yvon Héroux, porte-parole de la Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite. Le dossier des comptes de taxes devrait être traité par le palier municipal et les députés de la région seront interpellés. Si le Centre de services scolaire est interpellé par la Coalition, nous participerons aux discussions.
- Le Vérificateur général du Québec a émis un rapport favorable aux corrections proposées afin de corriger des éléments relatifs à la progression salariale des hors cadres.
- Notre centre de services a pris 52 échantillons sur la qualité de l'air malgré la demande modifiée du MEQ de ne retenir que 4 écoles en échantillonnage. Nous avons donc pris 4 classes dans 13 établissements, portant à 52 le nombre d'échantillons d'air. Suite aux résultats, des correctifs devront être appliqués lorsque nécessaire.
- La Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) a tenu son conseil général et il a été question de la constitution de cette organisation. Il a notamment été décidé que les directeurs généraux et les présidents des centres de services scolaires voteront lors des assemblées générales. Les présidents seront approchés sous peu par la FCSSQ afin de discuter de leur rôle.



No. de résolution
ou annotation

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Province de Québec

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du conseil d'administration

Le 16 décembre 2020

- Lors de l'assemblée générale de l'ADIGECS, il a été question des rôles et fonctions de cette instance par rapport à la FCSSQ. L'ADIGECS aura comme mandat de former et d'accompagner les directeurs généraux et la FCSSQ aura un rôle administratif.
- M. Galvani précise qu'il n'a pu assister au conseil d'administration et au comité exécutif de la TREM en raison d'un conflit d'horaire, un CCG se tenant au même moment à notre centre.
- Parmi les 10 candidats ayant obtenu une médaille ou un certificat à l'examen professionnel de l'OIIAQ de septembre 2020, 3 élèves du Centre de formation professionnelle Bel-Avenir se sont distingués. 2 élèves ont reçu une médaille et une élève, un certificat. Le directeur général propose de leur décerner une motion de félicitations lors du prochain conseil d'administration.
- Le directeur général informe qu'il prendra congé du 18 décembre 2020 au 6 janvier 2021. Les deux directeurs généraux adjoints seront présents en son absence.

REDDITION DE COMPTES

- M. Galvani précise que le modèle de reddition présenté est évolutif.
- M. Boudreault demande si le changement de la climatisation à l'Académie les Estacades est en lien avec la commande du MEQ relative à la qualité de l'air. Le directeur général répond que non et précise qu'il s'agit d'un changement justifié par la vétusté de l'appareil.

28-CA/20-12-16

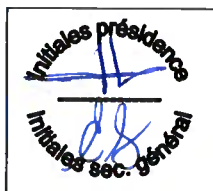
CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

Suite aux différentes consultations, il y a eu des modifications. Le nombre de critères de priorisation est passé de 4 à 5 pour le préscolaire afin de prioriser les élèves qui résident plus près de leur école de bassin.

Monsieur David Lafrance demande ce qui est entendu par « bassin ». Mme Sophie Houle répond que le bassin correspond à la zone de transport scolaire de l'école. Toutefois, une école à projet particulier, telle l'école de musique Jacques-Héty, n'a pas de bassin.

CONSIDÉRANT l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin le Centre de services scolaire détermine les critères d'admission et d'inscription des élèves;



No. de résolution
ou annotation

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Province de Québec

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du conseil d'administration

Le 16 décembre 2020

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du comité de parents (article 193, alinéa 6 LIP), du comité des politiques pédagogiques (article 244 LIP) et du comité consultatif de gestion par l'entremise des Tables des Services éducatifs (article 96.25 LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE DUBOIS, ADMINISTRATRICE,

d'adopter les critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire - Année scolaire 2021-2022 tels que déposés;

de mandater le Secrétariat général pour informer chaque conseil d'établissement de l'adoption des présents critères.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29-CA/20-12-16

SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES 2021-2022

CONSIDÉRANT l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le Centre de services scolaire doit déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacune de ses écoles;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du comité de parents (art. 193, al. 5 LIP), du comité des politiques pédagogiques (art. 244 LIP) et du comité consultatif de gestion par l'entremise des Tables des Services éducatifs (article 96.25 LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, ADMINISTRATEUR,

d'adopter la liste des services éducatifs dispensés dans les écoles primaires et secondaires, pour l'année scolaire 2021-2022.

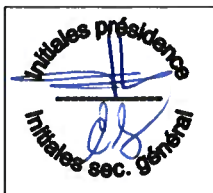
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Sophie Houle quitte la séance.

30-CA/20-12-16

INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au



No. de résolution
ou annotation

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Province de Québec

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du conseil d'administration

Le 16 décembre 2020

30 septembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 38 581 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

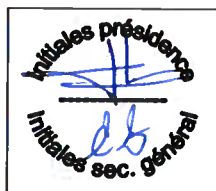
CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 38 581 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;



No. de résolution
ou annotation

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Province de Québec

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du conseil d'administration

Le 16 décembre 2020

- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
Le président;
Le directeur général;
La direction générale adjointe;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non



No. de résolution
ou annotation

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Province de Québec

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du conseil d'administration

Le 16 décembre 2020

substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Patricia Hinse quitte la séance.

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES OBJECTIFS AU 30 JUIN 2019 ET AU 30 JUIN 2020 DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, une analyse complète du contexte dans lequel la Commission scolaire du Chemin-du-Roy évoluait a été faite et des consultations ont été menées auprès des membres du personnel, des élèves, des parents et de comités divers en vue d'élaborer le tout premier Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Le PEVR 2018-2022 a été adopté par le Conseil des commissaires, approuvé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

Nous en sommes à notre deuxième reddition de comptes. Le contexte de pandémie dans lequel nous avons été plongés à partir du mois de mars 2020 vient modifier de façon considérable la reddition de comptes de l'an 2 compte tenu de la non-disponibilité de plusieurs données.

Le document « Suivi annuel des objectifs – Tableau de bord » permet d'avoir un regard global sur l'évolution des résultats de l'an 1 et de l'an 2 de la mise en œuvre du PEVR et de les comparer à la situation de départ et aux résultats visés en 2022.

BILAN DU PLAN D'ACTION 2018-2020 DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022

Chaque service administratif a articulé les actions de ses plans d'action sur le PEVR et les deux dernières années se retrouvent dans ce bilan.

On y voit les moyens mis en place par les services. La pandémie a légèrement affecté les résultats.



No. de résolution
ou annotation

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Province de Québec

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du conseil d'administration

Le 16 décembre 2020

COMITÉ D'APPRÉCIATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET ÉVALUATION DES HORS CADRES

Le plan d'action de la Direction générale est présenté. Cette année, la gestion de la pandémie a été ajoutée.

On y retrouve les éléments sur lesquels les membres de la Direction générale veulent être évalués. La croisière salariale est rattachée à la performance relative aux éléments de ce plan d'action.

AFFAIRES NOUVELLES

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR GALVANI

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes médiatiques liées aux différents impacts de la pandémie dans le milieu scolaire;

CONSIDÉRANT la modification apportée par le projet de loi 40 faisant du directeur général d'un centre de services scolaire le porte-parole de cet organisme;

CONSIDÉRANT la présence soutenue du porte-parole du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, M. Luc Galvani, dans les différents médias;

CONSIDÉRANT la gestion et la préparation qu'entraînent les différentes demandes pour le secteur des communications,

IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,

de féliciter monsieur Luc Galvani, directeur général, pour la transparence dont il fait preuve dans les médias afin de transmettre, aux parents et à la population, une information de qualité sur les différents enjeux que représente la pandémie pour nos élèves et le personnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMITÉS

Gouvernance et éthique

Le comité a adopté ses règles de régie interne.

Il a également traité de la façon dont il s'acquitterait du suivi de la formation obligatoire des administrateurs et des membres des conseils d'établissement.

Finalement, il a statué sur l'auto-évaluation des membres et sur l'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration. Il reste à travailler l'évaluation annuelle de cette instance lors d'une prochaine rencontre.



No. de résolution
ou annotation

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Province de Québec

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du conseil d'administration

Le 16 décembre 2020

Ressources humaines

Le comité a adopté ses règles de régie interne.

Les éléments de l'évaluation de l'appréciation de la Direction générale seront proposés en février.

Le comité a pris connaissance du plan d'action et des éléments du rapport du Vérificateur général du Québec qui furent corrigés.

Des discussions se sont tenues sur le plan de relève, la pénurie de main-d'œuvre et le projet d'employeur remarquable.

Finalement, il y a eu présentation du Service des ressources humaines.

Vérification

Le comité a adopté ses règles de régie interne.

Les mandats du comité prévus à la Loi sur l'instruction publique et ceux déterminés à l'interne ont été revus.

Le comité a demandé à obtenir de la formation pour ses membres.

Le calendrier des rencontres de l'année a été adopté par le comité.

HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h, JEAN-MICHEL HAMELIN, ADMINISTRATEUR, propose la levée de l'assemblée.

DENIS BOUDREAULT
PRÉSIDENT

ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE